

LE 12 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le douzième jour du mois de janvier de l'an deux mille seize (2016-01-12) dans la salle des délibérations du conseil, au 615 rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beaugard

Les conseillers madame Micheline Beaugard Dalpé, monsieur Pierre Daigle, madame Caroline Blanchard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Une personne assiste à la séance du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2016-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beaugard ouvre la séance à 20:00 heures.

2016-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Copie de l'ordre du jour proposé a été remise au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire et/ou le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SÉANCES DÉCEMBRE 2015

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Décembre 2015

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Décembre 2015

5.3 Renouvellement des contrats d'entretien annuels, adhésions, cotisations, mises à jour et abonnements 2016

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation comptes à payer – Décembre 2015 et Janvier 2016

6.2 Responsable des loisirs – Participation à la Table régionale du loisir estival 2016

6.3 Centre d'action bénévole de Waterloo – Activité bénéfice 3^e dégustation vins et fromages

6.4 Appui à Mission Persévérance Montérégie Est – Les journées de la persévérance scolaire

6.5 Priorité d'actions de la Sûreté du Québec pour 2016-2017

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie

8- VOIRIE MUNICIPALE

9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

9.1 Dépôt de l'offre d'achat – Lot 5 236 205

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

10.1 Dépôt de l'offre d'achat – Lot 5 236 213

10.2 École Centrale Internationale – Aide financière pour activité Exposition des élèves de 6^e année

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2016-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2015 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil présents ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le procès verbal de la séance extraordinaire, portant exclusivement sur l'adoption du budget 2016 du 8 décembre 2015 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

2016-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil présents ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le procès verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 est **ADOPTÉ** tel que rédigé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

4.1 Document de madame Josée Brunel, conseillère d'orientation de Oboulo Waterloo sur la problématique du transport collectif : réalités et suggestions d'amélioration.

4.2 Lettre du MAMOT datée du 16 décembre 2015 sur le nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales.

4.3 Familles en fête 2016 : recherche de commanditaires.

2016-01-005

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DÉCEMBRE 2015

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 08 janvier 2016 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 09 décembre 2015 et le 12 janvier 2016.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2016-01-006

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL DÉCEMBRE 2015

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 08 janvier 2016 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Caroline Blanchard

DUMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 12 décembre 2015 et le 12 janvier 2016.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2016-01-007

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ANNUELS DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS, ADHÉSIONS ET COTISATIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS, MISES À JOUR DES LIVRES, CODES MUNICIPAUX ET NOUVEAUX ABONNEMENTS POUR 2016

SUR PROPOSITION de Caroline Blanchard

DUMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à :

- **RENOUVELER** les contrats d'entretien annuels d'équipements administratifs de la Mairie et les adhésions, pour l'année 2016, aux associations dont la municipalité est déjà membre, s'il en est toujours opportun ;
- **RENOUVELER** les abonnements et mises à jour aux différents codes et autres livres de loi, de même qu'aux revues auxquelles la municipalité est déjà abonnée, le tout suivant le tarif en vigueur, et s'il en est toujours opportun ;
- **ABONNER** la municipalité à toutes nouvelles associations, livres ou codes, s'il en est opportun.

2016-01-008

APPROBATION COMPTES À PAYER 2015 ET COMPTES DE JANVIER 2016

Soumis au conseil: Liste des comptes de décembre 2015 et de janvier 2016.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de décembre 2015 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1500321 au dépôt #1500352 : **13 710.55\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Comptes à payer pour 2015 et de janvier 2016:

Chèque #1500415 au chèque #1500434 : 16 823.88\$

Chèque #1600001 au chèque #1600035 : 90 071.98\$

Paiement par internet : 11 276.54\$

Comptes à payer pour 2015 et janvier 2016 : **118 172.40\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2016-01-009

RESPONSABLE DES LOISIRS – PARTICIPATION À LA TABLE RÉGIONALE DU LOISIR ESTIVAL 2016

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de Loisir et Sport Montérégie ;

ATTENDU QUE la Table régionale du loisir estival 2016 offre une journée de conférence et de présentations portant sur le Camp de jour et le Jeu libre ;

SUR PROPOSITION de Caroline Blanchard

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la responsable des loisirs à participer à la Table régionale du loisir estival 2016 qui se tiendra le jeudi 04 février 2016 au Centre communautaire de Napierville.

QUE les coûts d'inscription et les frais de déplacement seront défrayés par la municipalité.

2016-01-010

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE WATERLOO – ACTIVITÉ BÉNÉFICE
3^e DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES

ATTENDU QUE le Centre d'Action Bénévole organise la 3^e soirée bénéfice « Dégustation vins et fromages », vendredi le 19 février 2016, qui permettra d'amasser une partie des fonds nécessaires pour maintenir son service de dépannage alimentaire ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'achat de deux (2) billets au coût de \$65 chacun pour la soirée bénéfice « Vins et fromages » du Centre d'Action Bénévole de Waterloo et mandate monsieur le maire comme représentant de la municipalité.

2016-01-011

APPUI À MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉRÉGIE EST – LES JOURNÉES
DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC de la Haute-Yamaska s'élève à 77,8 % chez les filles et 65 % chez les garçons ;

ATTENDU QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 28,6%, soit une proportion plus élevée que le reste de la Montérégie et du Québec ;

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

ATTENDU QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU QUE *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

SUR PROPOSITION de Caroline Blanchard

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil déclare les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité.

QUE ce conseil appuie *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

2016-01-012

PRIORITÉS D'ACTION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2016

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de La Haute-Yamaska désire connaître les priorités locales en vue d'établir les priorités régionales pour la prochaine année;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil retient comme priorités locales pour l'année 2016 :

- Accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse dans les secteurs névralgiques situés sur notre territoire, surtout dans la zone scolaire aux heures de pointe ;
- Accroître la surveillance pour les limites de vitesse dans le 3^e Rang Est et Ouest ;
- Poursuivre la vérification de routine auprès des véhicules, de la circulation de camions lourds dans les zones prohibées, surtout dans le 1^{er} Rang Est ;
- Accroître la surveillance dans les endroits publics pour prévenir le vandalisme et l'intimidation ;
- Attention particulière sur tout le territoire pendant la période de chasse ;
- Sensibilisation auprès des enfants de l'école Centrale Internationale de la municipalité et organismes ;
- Surveillance des véhicules hors route (VTT et motoneiges).

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des travaux effectués du mois précédent.

2016-01-013

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR MARC-OLIVIER TALBOT ET MADAME CHARLYE LANTIN - LOT 5 236 205 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Offre d'achat de monsieur Marc-Olivier Talbot et madame Charlye Lantin datée du 06 janvier 2016 pour l'acquisition du lot 5 236 205 du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 5 236 205 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet résidentiel municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

ATTENDU QUE le prix d'aliénation dudit immeuble doit couvrir les dépenses engagées à cet égard ;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté une « Politique relative à la vente des terrains de la municipalité dans le cadre du projet de développement résidentiel » par la résolution numéro 2012-06E-143 et 2013-02E-043 ;

ATTENDU QUE le prix de vente des terrains du développement résidentiel de la municipalité a été établi par la résolution numéro 2012-09-197 ;

ATTENDU QUE monsieur Marc-Olivier Talbot et madame Charlye Lantin présentent au conseil municipal une offre d'achat de 12 792.93\$ (plus taxes applicables) pour le lot 5 236 205 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 001.0 mètres carrés ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000.00\$;

SUR PROPOSITION de Caroline Blanchard

DUMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 06 janvier 2016 de monsieur Marc-Olivier Talbot et madame Charlye Lantin pour l'acquisition du lot 5 236 205 du cadastre du Québec représentant 4.25\$ le mètre carré.

QUE le prix de vente est de 12 792.93\$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ).

QUE ce prix de vente sera versé au Fonds général de la municipalité.

QUE cette vente est consentie aux conditions édictées dans les résolutions numéros 2012-06E-143, 2013-02E-043 et 2012-09-197.

QUE l'offre d'achat et la Politique relative à la vente des terrains de la municipalité dans le cadre du projet de développement résidentiel sont comme si ici réécrites au long, et font partie intégrante de la présente résolution. Ils doivent être transmis au notaire mandaté par monsieur Marc-Olivier Talbot et madame Charlye Lantin.

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-01-014

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT DE CONSTRUCTION SÉBASTIEN MAROIS - LOT 5 236 213 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Offre d'achat de Construction Sébastien Marois datée du 11 janvier 2016 pour l'acquisition du lot 5 236 213 du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 5 236 213 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet résidentiel municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

ATTENDU QUE le prix d'aliénation dudit immeuble doit couvrir les dépenses engagées à cet égard ;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté une « Politique relative à la vente des terrains de la municipalité dans le cadre du projet de développement résidentiel » par la résolution numéro 2012-06E-143 et 2013-02E-043 ;

ATTENDU QUE le prix de vente des terrains du développement résidentiel de la municipalité a été établi par la résolution numéro 2012-09-197 ;

ATTENDU QUE Construction Sébastien Marois présente au conseil municipal une offre d'achat de 17 016.15\$ (plus taxes applicables) pour le lot 5 236 213 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 003.8 mètres carrés ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000.00\$;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 11 janvier 2016 de Construction Sébastien Marois pour l'acquisition du lot 5 236 213 du cadastre du Québec représentant 4.25\$ le mètre carré.

QUE le prix de vente est de 17 016.15\$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ).

QUE ce prix de vente sera versé au Fonds général de la municipalité.

QUE cette vente est consentie aux conditions édictées dans les résolutions numéros 2012-06E-143, 2013-02E-043 et 2012-09-197.

QUE l'offre d'achat et la Politique relative à la vente des terrains de la municipalité dans le cadre du projet de développement résidentiel sont comme si ici réécrites au long, et font partie intégrante de la présente résolution. Ils doivent être transmis au notaire mandaté par Construction Sébastien Marois.

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-01-015

ÉCOLE CENTRALE INTERNATIONALE – AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ EXPOSITION DES ÉLÈVES DE 6^E ANNÉE

Soumis au conseil : Demande de la directrice de l'école Centrale Internationale pour une demande d'aide financière dans le cadre de l'activité *Exposition* des élèves de 6^e année.

ATTENDU QUE dans le cadre du programme international, les élèves de 6^e année doivent faire une exposition le 21 avril prochain afin de conclure leur primaire ;

ATTENDU QUE la nouvelle répartition des heures affectées aux différentes tâches des enseignants, imposée par le gouvernement, mette en péril la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QU'afin de permettre la réalisation de cette activité, qui fait partie des exigences reliées au programme international, une demande d'aide financière est demandée pour que ce projet puisse voir le jour ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Caroline Blanchard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil considère l'école Centrale avec son programme International comme un acteur important pour notre communauté et pour le mieux-être de nos enfants. Pour ces raisons, ce conseil accepte la demande d'aide financière représentant un montant de 1 800\$ pour la réalisation du projet *Exposition* afin de permettre aux élèves de 6^e année de conclure leur primaire tel que défini par avec le programme international.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2016-01-016

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20:20 heures.

France Lagrandeur
Directrice générale
Secrétaire de l'assemblée

René Beaugard
Maire

« Je, René Beaugard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».